A adresser à ddt-mad-ferme-eolienne-grands-clos-puymangou-2020@dordogne.gouv.fr avec copie à defense.dronne.double@gmail.com au plus tard le 7 février 2020

OBJET : Demande d'autorisation de défrichement en vue d'un projet éolien en forêt

Monsieur le Préfet,

Je vous demande de refuser la destruction volontaire de 4,8 hectares de forêt en vue de réaliser un projet de 5 éoliennes de 182 mètres en bout de pale dans la forêt de la Double, sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou et de Parcoul-Chenaud, projet dont les inconvénients l'emportent nettement sur les avantages.

Je m'oppose à ce défrichement et au projet pour lequel il est demandé parce que :
- Le massif forestier Double-Landais, patrimoine naturel à sauvegarder, aujourd'hui dépourvu de toute éolienne, n'est pas adapté à recevoir ce type d'installations industrielles.
- Le site d'implantation aurait pu être envisagé dans des zones où la biodiversité n'est pas aussi riche. Le projet, qui nécessite une dérogation à l'interdiction de détruire 12 espèces protégées, portera atteinte à la biodiversité : avifaune nicheuse, espèces migratrices, chauves-souris, cistudes, papillons.
- Les risques d'incendies dans une forêt très sensible seront aggravés et l'intervention des avions bombardiers d'eau sera empêchée sur 430 ha. Quels que soient les moyens de lutte au sol, l'intervention aérienne reste indispensable : 8 incendies de forêt depuis 2015 à moins de 13 kilomètres du projet ont nécessité l'utilisation des moyens aériens.
- La restitution à un usage sylvicole après démantèlement sera gênée par la présence résiduelle de centaines de tonnes de béton armé à partir de deux mètres de profondeur.
- Une vingtaine d'habitations se trouvent à moins de 1000 mètres des éoliennes. La hauteur de ces dernières justifierait une distance d'au moins 1500 mètres, ce que ne permet pas le site.
- La zone est insuffisamment et irrégulièrement ventée ; l'estimation de production a été surévaluée et, de plus, n'a pas été corrigée des mesures successives de bridage annoncées.
- Il existe des énergies renouvelables alternatives qui sont adaptées au territoire et acceptées par la population. La commune de Saint-Aulaye-Puymangou dispose d'une centrale hydro-électrique en service et d'un projet de centrale photovoltaïque de 10,7 MW qui n'a soulevé aucune opposition.
- Ce projet porterait atteinte au paysage, richesse du Périgord qui en fait une destination touristique recherchée (1ère activité économique de la Dordogne).
- Il n'y a pas de consensus politique local sur le territoire impacté : 30 communes de la forêt de la Double se sont déclarées opposées au projet ainsi que 9 conseils municipaux sur 13 situés dans les 6 kilomètres.
- La population et les acteurs économiques et culturels se sont déclarés massivement opposés (94%) dans les nombreuses consultations du public qui ont déjà eu lieu.
- Les deux maires des communes d'implantation en fonction en 2013 ont été mis en examen pour prise illégale d'intérêt le 30 septembre 2019. La procédure pénale est en cours.

Je demande que l'avis des élus et de la population consultés soit effectivement pris en compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Prénom Nom

-

-

-

-